

**COMMUNE
DE
SAINT-MARTIN DES CHAMPS**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Convocation : 19 juin 2018

Date d'affichage : 7 juillet 2018

Le lundi 25 juin deux mil dix-huit à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur HERMIER Martial, Maire.

Etaient présents : M. HERMIER Martial, M. COSME Michel, M. FAUVEL Alain, Mme CEDE Marcelle, Mme FRATESI Sylvie, Mme LESIRE Anne, M. MILLOT Régis.

Absente excusée : Mme Nadine MOREAU

Secrétaire de séance : Mme Marcelle CEDE

L'ordre du jour est le suivant :

- Voirie communale 2018
- Rénovation mairie et création chaufferie bois :
 - Dossier de consultation des entreprises : exemplaire disponible à la mairie
 - Rapport de contrôle technique
- Adhésion à l'Agence Technique Départementale (ATD)
- Remplacement d'une fenêtre logement communal 7 rue de St Privé
- Demande Subvention voyage scolaire
- Chemin communal N°54
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Préparation 14 juillet
- Modification Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie
- Affaires diverses

Le compte rendu de la séance précédente ne fait l'objet d'aucune observation.

DELIBERATION N° 2018/06/01

VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2018 : CHOIX DE L'ENTREPRISE

VU la consultation des entreprises en date du 18 mai 2018 ;

CONSIDERANT le budget communal de l'exercice 2018 et notamment l'article 615231;

Après avoir pris connaissance des devis,

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Retient** l'entreprise R.T.P de Diges, pour réaliser les travaux de voirie communale 2018 pour la somme de 12 245.00 € H.T. soit 16 694.00 € T.T.C:

➤ **Dit** que les travaux devront être exécutés avant le 30 septembre 2018.

➤ **Dit** que les travaux sont prévus au budget de l'exercice 2018.

➤ **Donne pouvoir** au Maire de signer les documents relatifs à ce marché

RENOVATION DE LA MAIRIE ET CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS

Monsieur le Maire fait un état de l'avancement du dossier des travaux pour la rénovation de la mairie et la création d'une chaufferie bois.

L'étude des sols a été réalisée ainsi que le diagnostic électricité, amiante avant travaux. Des anomalies ont été détectées sur le bâtiment mairie mais également sur la salle multi activités. Ce dernier sujet sera abordé avec le bureau d'études Pyxair, considérant que les travaux de la salle multi activités ont été contrôlés.

Une réunion avec le bureau d'Etudes Pyxair est programmée le 12 juillet afin de mettre à jour le Dossier de Consultations des Entreprises (DCE)

DELIBERATION N° 2018/06/02

ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire présente la création de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 19 décembre 2014.

L'objectif de l'Agence Technique Départementale sera d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance administrative et technique susceptible de structurer

l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des bâtiments.

L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE est un établissement public administratif en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'AGENCE, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président et un Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adhérer à l'Agence Technique Départementale,
- **ADOpte** les statuts de l'Agence Technique Départementale,
- **DESIGNE** Monsieur HERMIER Martial, Maire pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Technique Départementale.

DELIBERATION N° 2018/06/03

SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT D'UN VOYAGE SCOLAIRE – ECOLE PRIMAIRE DE ST SAUVEUR

Le Maire présente à l'assemblée une demande de participation pour le financement d'un voyage scolaire à l'île d'Yeu d'un élève domicilié à St Martin des Champs, et scolarisé à l'école primaire de St Sauveur.

Considérant l'intérêt pédagogique de ce voyage,

Considérant le prix du voyage : 325 € par élève

Considérant qu'un enfant de St Martin des Champs est concerné,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de verser une participation de 100 €.
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2018, article 65548.

DELIBERATION N° 2018/06/04

CESSION DE LA BALAYEUSE

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, que la balayeuse n'a servi que très peu au service technique et propose donc de la vendre.

Cette balayeuse (n° d'inventaire 229) a été acquise par la commune en 2004 pour un montant de 5 178.68 € T.T.C.

Ce matériel pourrait être vendu 300 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après discussion et délibération le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable pour cette cession.
- **Dit** que le montant de la cession est prévu à l'article 024 du budget principal de l'exercice 2018.

CHEMIN RURAL N° 54

Suite à l'enquête publique, le géomètre a borné le chemin n° 54. Le bornage ne correspond pas à ce qui a été demandé.

Monsieur le maire indique qu'un nouveau rendez-vous a été pris le 17 juillet avec le géomètre afin de régulariser la situation.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Monsieur Alain FAUVEL, 1^{er} adjoint fait l'état d'avancement du PLUi.

Pour la commune de Saint Martin des Champs, la dotation de terrains constructibles est de 2 hectares.

Il informe également qu'une réunion publique aura lieu le 26 juin à 18h30 à la Mairie de Saint-Fargeau. Tous les documents seront figés vers juillet. La commune devra justifier de ces choix.

Le projet final devrait être réalisé vers septembre/octobre et sera suivi d'une enquête publique.

MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide qu'à compter du 15 juillet 2018, le secrétariat de mairie sera fermé le samedi.

Les heures d'ouvertures sont donc les suivantes :

Lundi 9h 13h

Mardi 9h 13h

Jeudi 9h 13h

Vendredi 9h 13h

AFFAIRES DIVERSES

➤ Remplacement d'une fenêtre du logement communal sis 7 rue de Saint-Privé :

Après consultation de divers devis, le conseil municipal décide de changer la fenêtre, et retient l'entreprise Chocat.

➤ Organisation du 14 juillet :

Même organisation que les années précédentes. Début des festivités à 16 heures 30.

➤ Panneaux signalétiques à acquérir :

- 2 panneaux de lieu-dits au « Moulin Frat »
- 1 fl^che directionnelle pour le parking de la salle multi-activités
- 1 interdiction de stationner devant la bâche incendie
- 1 panneau de lieu-dit « les Robins »

➤ Les travaux sur le réseau d'eau potable au lieu-dit « Champ Cornu » sont reportés au mois de septembre

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire
Martial HERMIER

la secrétaire de séance
Marcelle CEDE